



Affaire BANON / DSK : je plaide non coupable pour DSK !

publié le **12/07/2011**, vu **2886 fois**, Auteur : [DROITISSIMO](#)

Le 16 mai, en pleine tempête médiatique de l'affaire DSK, Maître David Koubbi, avocat de Tristane Banon, créait l'événement en annonçant le dépôt d'une plainte contre DSK. 4 jours plus tard, contre toute attente, il déclarait solennellement y renoncer.

Le 4 juillet, Rebelote ! A peine 3 jours après l'inattendu coup de tonnerre de New-York, nouveau coup de théâtre orchestré par Maître David Koubbi et qui a surpris plus d'un : la plainte contre DSK est réactivée ! Le lendemain même, Maître David Koubbi poste sa plainte pour tentative de viol.

Le 8 juillet, le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire. Ce lundi 11 juillet, Tristane Banon est entendue par les enquêteurs de la Brigade de répression de la délinquance contre la personne. Droitissimo.com décide donc de s'intéresser de nouveau à cette affaire en prenant le parti de plaider non coupable pour DSK. Pour savoir pourquoi, lisez la suite...

SOMMAIRE :

1- Qu'est-ce que la tentative de viol ?

2- La tentative de viol est-elle constituée ?

- **Version «*Erreurs avouées...au masculin*», novembre 2003**
- **Version «*Trapéziste*», octobre 2006**
- **Version Paris Première, février 2007**
- **Version l'Express, juillet 2011**
- **Version *Libération*, juillet 2011**

3- La tentative de viol est-elle prouvée?

4- La parole de Tristane Banon est-elle crédible ?

La suite à lire sur <http://www.droitissimo.com/>